La Française Obligations Carbon Impact C

Pays d'enregistrement: FR DE ES IT

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 26,78€
Actif sous gestion : 286,51M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

1 **2** 3 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

HORIZON DE PLACEMENT

1 an | 2 ans | **>3 ans** | 4 ans | 5 ans

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : Compartiment de la SICAV de droit français LA FRANCAISE
Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Date de création : 15/05/2003
Indice de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index TR
Changement d'indice : jusqu'au 29/04/2016 : Barclays Capital Euro Aggregate Total return €, jusqu'au 31/01/2015: Barclays Capital Euro Aggregate Ex. GIIPS All Maturities € Total Return, jusqu'au 30/03/2012 : Euro MTS 3-5 ans
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Devise : EUR
Fréquence de Valorisation : Quotidienne
Type de clientèle : Tous souscripteurs
Risques importants non pris en compte par l'indicateur : Risque de crédit, Risque de contrepartie, Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés

INFORMATIONS COMMERCIALES

Code ISIN : FR0010915314
Code Bloomberg : CMNREVD FP Equity
Centralisation : J avant 11H00
Règlement : J+2 ouvrés
Eligibilité au PEA : Non
Droits d'entrée max : 3%
Frais de gestion maximum : 0,604% TTC taux maximum
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation : 0.71%
Dépositaire : BNP Paribas SA
Valorisateur : BNP Paribas SA
Société de gestion : Crédit Mutuel Asset Management
Gérant(s) :



Jean-Sébastien **POQUET**



Arnaud **GRIMOULT**

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de l'OPC, de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », est de rechercher sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le compartiment s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable représenté par l'indicateur de référence.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

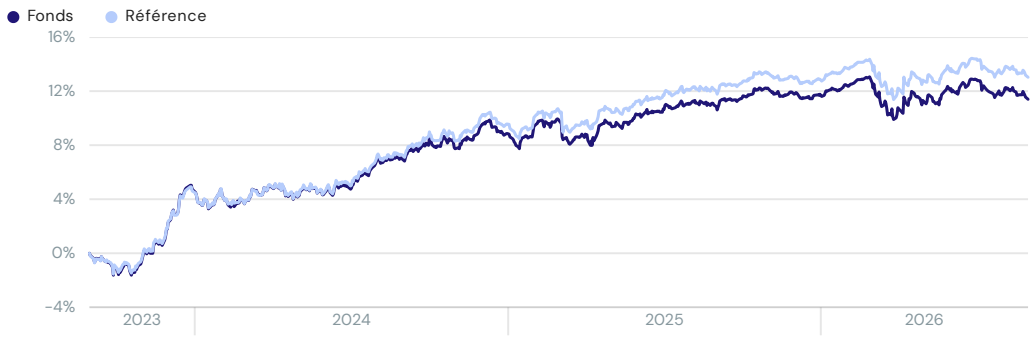
Cumulées	1 mois	3 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-0,26%	-0,85%	-0,33%	0,37%	11,40%	-2,79%	2,02%
Référence	-0,22%	-0,75%	0,13%	0,78%	13,03%	-0,37%	8,98%

Annualisées	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3,66%	-0,57%	0,20%
Référence	4,16%	-0,07%	0,86%

HISTORIQUE DES PERFORMANCES NETTES MENSUELLES

		Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
2026	Fonds	0,63%	0,52%	-2,47%	0,94%	0,93%	0,48%	-1,07%	-0,26%					-
	Référence	0,76%	0,55%	-2,27%	0,94%	0,94%	0,44%	-0,97%	-0,22%					-
2025	Fonds	0,50%	0,49%	-1,25%	1,00%	0,61%	0,11%	0,60%	-0,11%	0,41%	0,71%	-0,26%	-0,15%	**2,67%**
	Référence	0,44%	0,60%	-1,04%	0,99%	0,54%	0,26%	0,53%	0,02%	0,39%	0,70%	-0,24%	-0,19%	**3,03%**
2024	Fonds	0,00%	-0,87%	1,16%	-0,83%	0,24%	0,48%	1,78%	0,19%	0,93%	-0,23%	1,47%	-0,42%	**3,93%**
	Référence	0,14%	-0,88%	1,22%	-0,85%	0,27%	0,66%	1,72%	0,30%	1,23%	-0,31%	1,56%	-0,38%	**4,74%**
2023	Fonds	1,99%	-1,66%	0,13%	0,42%	0,21%	-0,50%	0,97%	0,08%	-1,00%	0,42%	2,38%	2,90%	**6,42%**
	Référence	2,22%	-1,44%	1,00%	0,70%	0,17%	-0,44%	1,05%	0,16%	-0,86%	0,40%	2,30%	2,73%	**8,19%**
2022	Fonds	-1,40%	-2,39%	-1,03%	-2,51%	-0,95%	-3,36%	3,94%	-3,67%	-3,14%	0,47%	2,38%	-1,74%	**-12,89%**
	Référence	-1,32%	-2,51%	-1,20%	-2,74%	-1,23%	-3,49%	4,70%	-4,23%	-3,32%	0,10%	2,81%	-1,77%	**-13,65%**

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE NETTE SUR 3 ANS



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds	2,72%	3,18%	4,06%	3,75%
Volatilité indice	2,61%	3,04%	4,28%	3,78%
Tracking-Error	0,36%	0,45%	0,72%	0,64%
Ratio de Sharpe	-0,55	0,28	-0,65	-0,16

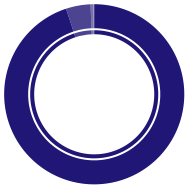
	Sur 5 ans
Gain Maximum	17,31%
Max. Drawdown	-15,93%
Recouvrement	Non atteint

Crédit Mutuel Asset Management: 128 boulevard Raspail 75006 Paris. Société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97 138. Société Anonyme au capital de 3 871 680 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 388 555 021 Code APE 6630Z. TVA intracommunautaire : FR 70 3 88 555 021.
Crédit Mutuel Asset Management est une filiale du Groupe La Française, holding de la gestion d'actifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La Française Obligations Carbon Impact C

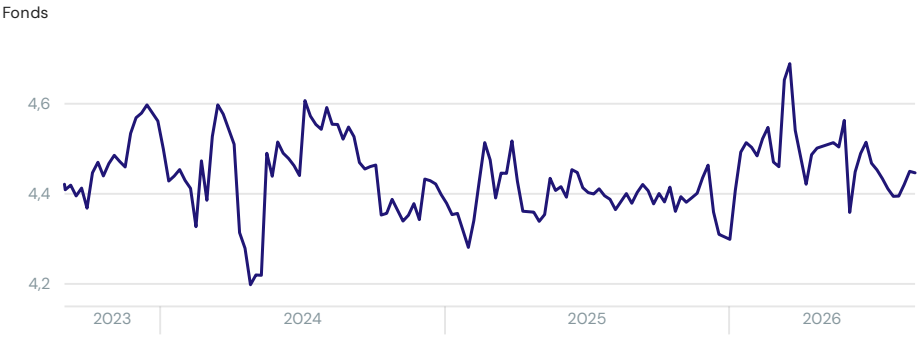
TYPES D'INSTRUMENT

En % actif



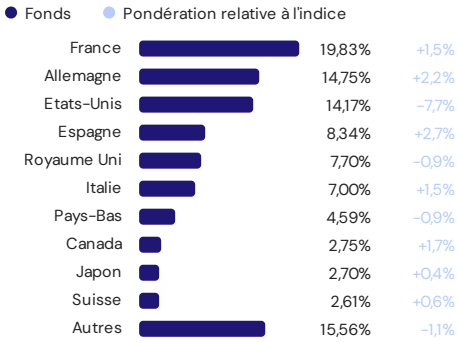
Obligations taux fixe	94,93%
Fonds monétaires	4,41%
Obligations taux variable	0,52%
Liquidités	0,14%

SENSIBILITÉ DU FONDS (4.43)



PAYS

En % de la poche obligations



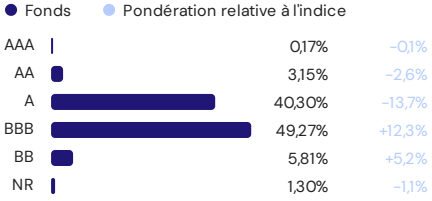
INDICATEURS DE RISQUES

	Fonds	Référence
Sensibilité taux	4,43	4,38
Rendement au 1er call	4,07%	3,82%
Rendement à maturité	4,29%	3,84%
Exposition dettes subordonnées	26,33%	10,28%
Coupon moyen	3,94%	3,06%
Vie moyenne au call (ans)	5,27	5,09
Notation moyenne émission	BBB	BBB+

Le taux de rendement affiché a) ne constitue pas une promesse de rendement ; b) est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché ; c) est la moyenne pondérée des rendements instantanés des titres du portefeuille libellés en devise locale, calculée sur la poche obligataire ; d) ne tient pas compte d'éventuels défauts pouvant survenir.

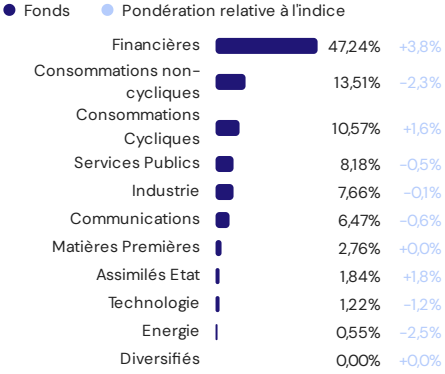
NOTATIONS ÉMISSIONS

En % de la poche obligations



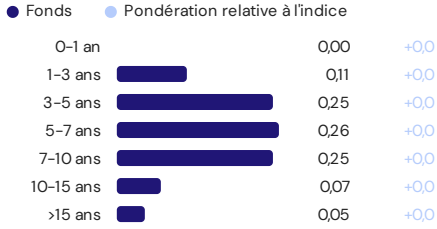
SECTEURS

En % de la poche obligations



TRANCHE DE MATURITÉ AU CALL

En contribution à la sensibilité



PRINCIPAUX ÉMETTEURS

Hors monétaire

Nom	Pays	Secteurs	Notations émetteurs	Poids
Crédit Agricole SA	France	Financières	A+	1,80%
BPCE S.A.	France	Financières	A	1,56%
HSBC Holdings plc	Royaume Uni	Financières	A-	1,25%
Banque fédérative du Crédit Mutuel	France	Financières	A+	1,23%
E.ON SE	Allemagne	Services Publics	BBB	1,23%
Volkswagen International Finance NV	Allemagne	Consommations Cycliques	BBB+	1,17%
Ubs Group Ag	Suisse	Financières	A	1,08%
ING Groep NV	Pays-Bas	Financières	BBB+	1,04%
CaixaBank SA	Espagne	Financières	A	0,91%
ABN Amro Bank Nv	Pays-Bas	Financières	A+	0,90%

Nombre d'émetteurs: 211 **Poids des 10 premiers émetteurs:** 12,16%

Crédit Mutuel Asset Management: 128 boulevard Raspail 75006 Paris. Société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97 138.
Société Anonyme au capital de 3 871 680 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 388 555 021 Code APE 6630Z. TVA intracommunautaire : FR 70 3 88 555 021.
Crédit Mutuel Asset Management est une filiale du Groupe La Française, holding de la gestion d'actifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La Française Obligations Carbon Impact C

**Univers: BBFIEU Euro-Aggregate: Corporates Total return in EUR*

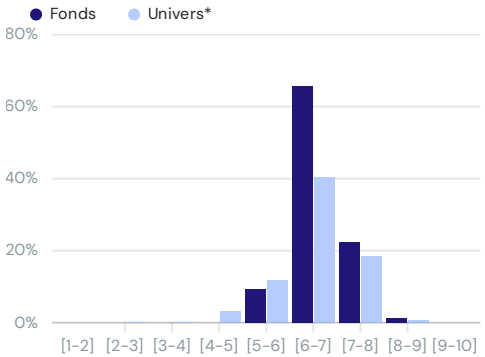
SCORES ESG

Min 1 / Max 10

	Fonds	Univers*
Taux de couverture ESG	98,53%	87,05%
Score ESG	6,66	6,46
Score E	6,32	6,12
Score S	6,45	6,24
Score G	7,11	6,99

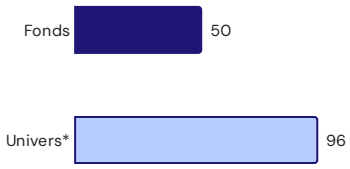
DISTRIBUTION DES SCORES ESG

Min 1 / Max 10



INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



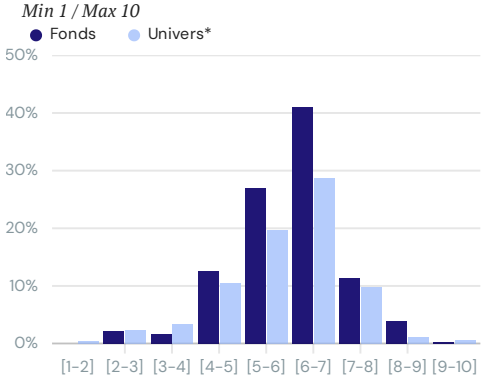
SCORE CARBON IMPACT

Min 1 / Max 10

	Fonds	Univers*
Taux de couverture Carbon Impact	99,99%	88,63%
Score Carbon Impact	6,04	5,85

DISTRIBUTION DES SCORES CARBON IMPACT

Min 1 / Max 10



EMPREINTE CARBONE SECTORIELLE

tonne eq. CO2 / M€ investis

Secteur	Poids	Empreinte Carbone	Empreinte carbone relative à l'univers*
Services Publics	7,80%	8	-2
Matières Premières	2,63%	4	-1
Consommations Cycliques	10,09%	3	0
Industrie	7,31%	2	-4
Consommations non-cycliques	12,90%	2	0
Communications	6,18%	0	0
Financières	45,09%	0	0
Energie	0,53%	0	-6
Technologie	1,16%	0	0
Autre	6,31%	1	1
Total		**20**	**-12**

MEILLEURES NOTES CARBON IMPACT DU PORTEFEUILLE

Min 1 / Max 10

Emetteurs	Poids	Score Carbon Impact
Nestle Finance Intl Ltd SA	0,33%	9,74
Akzo Nobel NV	0,70%	8,57
EDF	0,35%	8,49
Deutsche Telekom International Financ	0,70%	8,43
T-Mobile USA Inc	0,33%	8,43

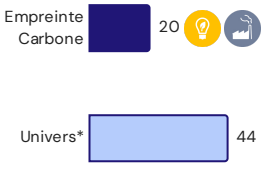
MOINS BONNES NOTES CARBON IMPACT DU PORTEFEUILLE

Min 1 / Max 10

Emetteurs	Poids	Score Carbon Impact
Suez Sa	0,34%	2,24
Coorporatieve Rabobank UA	0,35%	2,46
BPCE S.A.	1,56%	2,90
Teollisuuden Voima Oyj	0,36%	3,48
Bawag PSK Bank AG	0,35%	3,65

EMPREINTE CARBONE

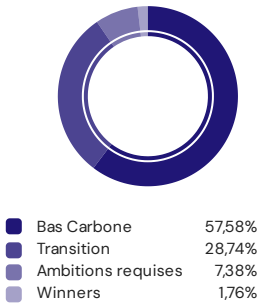
tonne eq. CO2 / M€ investis



Réduction de l'empreinte carbone par rapport à l'univers*	55%

RÉPARTITION THÉMATIQUE

En % actif



PRINCIPAUX GREEN BONDS

Emetteurs	% actif	Score ESG	Score Carbon Impact
E.ON SE	1,23%	6,74	6,33
Volkswagen International Finance NV	1,00%	6,63	6,82
AIB GROUP PLC	0,72%	6,94	7,19
ORSTED A/S	0,72%	7,98	8,27
ENGIE SA	0,71%	7,03	6,05

Green Bonds:	19,64%

Crédit Mutuel Asset Management: 128 boulevard Raspail 75006 Paris. Société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97 138.
Société Anonyme au capital de 3 871 680 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 388 555 021 Code APE 6630Z. TVA intracommunautaire : FR 70 3 88 555 021.
Crédit Mutuel Asset Management est une filiale du Groupe La Française, holding de la gestion d'actifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La Française Obligations Carbon Impact C

**Univers: BBFIEU Euro-Aggregate: Corporates Total return in EUR*

DONNÉES IMPACT

sur la base d'un portefeuille de 200M€ (Source: https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator)

Empreinte Carbone
55%
inférieure
20 tCO2/m contre 44 tCO2/m*

Economie d'énergie de
600
foyers pour 1 an

70 000
arbres à planter pour compenser les 200m€ investis (en supposant 10 ans de croissance par arbre)
150 000 si investis dans l'univers*

1 000
voitures ôtées de la route pendant 1 an

210 000
sacs poubelles recyclés

INDICATEURS D'IMPACT ESG

Les données de l'indicateur de performance retenu ci-dessous ont pour objectif de surperformer celles de l'univers. Les données brutes des indicateurs ESG (E, S, G et DH) sont publiées une fois par an par les entreprises. Les calculs ont été réalisés à partir de la dernière donnée disponible.

	Indicateurs d'impact ESG	Mesure		Taux de couverture	
		Fonds	Univers	Fonds	Univers
1er indicateur de performance	Intensité Carbone	50,34	95,65	99,62%	96,89%
2ème indicateur de performance	ESG linked bonus	56,54%	56,56%	90,32%	78,04%

Source : Crédit Mutuel Asset Management

DÉFINITIONS DES TERMES EXTRA-FINANCIERS

Le modèle d'analyse ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management permet d'évaluer les risques et opportunités extra-financiers des émetteurs constituant le portefeuille, au travers de 3 grands piliers d'analyse que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Une notation est calculée sur les 3 volets, ce qui permet de positionner chaque émetteur en matière ESG. L'exercice des droits de vote et le dialogue ou l'engagement avec les entreprises, notamment en cas de controverses, complètent notre approche d'investisseur responsable.

Environnement : ce pilier évalue les stratégies de gestion et de réduction des impacts environnementaux des entreprises au sein de leurs activités et sur l'ensemble de leur chaine de valeur et couvre notamment la démarche environnementale de l'entreprise, la trajectoire climat, la politique de biodiversité, les consommations d'eau et d'énergie ou encore la gestion des déchets.

Social : ce pilier analyse les stratégies de gestion du capital humain (englobant les salariés mais aussi les fournisseurs et sous-traitants) ainsi que les relations avec les clients et la société civile. Sont ici évalués le respect des droits humains, la politique de santé & sécurité, les moyens mis en œuvre pour le développement des compétences, la qualité de l'emploi ou bien les pratiques commerciales et marketing.

Gouvernance : ce pilier porte à la fois sur l'éthique des affaires (pratiques de lobbying, respect des règles de marché en matière de corruption..) ainsi que sur les pratiques de gouvernement d'entreprise (composition et fonctionnement des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants…)

Score Carbon Impact : Le score Carbon Impact est calculé comme étant la moyenne d'indicateurs pour chaque catégorie du TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) au niveau des entreprises, et peut être ajusté afin de refléter les informations complémentaires dont disposent les analystes ESG, le cas échéant.

Intensité Carbone : L'intensité carbone d'une entreprise est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) de l'entreprise en tonnes de CO2eq et le chiffre d'affaires.

Empreinte carbone : émissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2 par million d'euros de valeur d'entreprise. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS à partir des sources disponibles.

Green Bonds : Une obligation verte est émise par une entreprise afin de financer ou refinancer des projets à impact environnemental positif selon la taxonomie des « green bond principles ».

Bas Carbone : Cette classification d'entreprise est le résultat d'une analyse carbone propriétaire. Si une entreprise appartient à la catégorie bas carbone, la trajectoire de son intensité carbone est bien en-dessous de la trajectoire 2 degrés (voire 1.5 degrés) de référence de son secteur.

Transition : cette classification d'entreprise est le résultat d'une analyse carbone propriétaire Si une entreprise appartient à la catégorie transition, la trajectoire de son intensité carbone est alignée ou en dessous de la trajectoire 2 degrés de référence de son secteur

Ambitions requises : Cette classification d'entreprise est le résultat d'une analyse carbone propriétaire. Si une entreprise appartient à la catégorie transition ambitions requises, la trajectoire de son intensité carbone est en forte diminution mais la stratégie de l'entreprise manque encore un peu d'ambition pour être alignée avec le 2 degrés de référence de son secteur à 2030.

ESG-Linked Bonus : Pourcentage des entreprises ayant intégré des objectifs ESG dans les critères d'attribution de la rémunération variable.

L'univers utilisé dans l'objet « Données d'impact ESG » est un univers construit avec les contraintes propres au label ISR et différent de l'indice du fonds.

La Française Obligations Carbon Impact C

AVERTISSEMENT

Avertissement : Document simplifié et non contractuel.
Document à destination des clients non professionnels et professionnels au sens de la Directive MIF2 - Document non contractuel - Avant toute souscription, prenez connaissance du prospectus disponible sur internet : www.creditmutuel-am.eu - Sources : Crédit Mutuel Asset Management, données comptables, Bloomberg
Les informations contenues dans ce document (thèmes, processus d'investissement, titres en portefeuilles ...) sont valides à la date indiquée mais sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée.
Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques ou un conseil d'ordre juridique. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.
Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts ni des taxes. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Si vous souhaitez investir, un conseiller financier pourra vous aider à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec vos objectifs, votre connaissance et votre expérience des marchés financiers, votre patrimoine et votre sensibilité au risque et vous présentera également les risques potentiels.
Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.
Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière d'investissement.
Les DIC (Document d'Informations Clés), les processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu). Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription.
La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale.
Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.
Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de la société de gestion. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services de la société de gestion sont la propriété exclusive de celle-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de la société de gestion.
Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar et/ou Lipper, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de toute utilisation de ces informations.
Information importante pour les investisseurs en Allemagne
Agent d'information et agent payeur : BNP PARIBAS Securities Services S.A. – Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Europa-Allee 12, 60327 Frankfurt am Main
Information importante pour les investisseurs en Espagne
Représentant local : Allfunds Bank SA Calle Estafeta 6 - Complejo Plaza de la Fuente, Edificio 3, La Moraleja, Espagne
Information importante pour les investisseurs en Italie
Distributeur local : BNP PARIBAS Securities Services, Via Ansperto no. 5 20123 Milan, Italie
Information importante pour les investisseurs au Royaume-Uni
Agent d'information et Agent payeur : BNP Paribas Securities Services London, 5 Moorgate, London, EC2R 6PA United Kingdom
Information importante pour les investisseurs en Suisse
Représentant local: ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich et Agent Payeur local: NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue, P.O.Box, CH-8024 Zurich.
Information importante pour les investisseurs à Singapour
Le fonds est non autorisé en vertu de l'article 286 du Securities and Futures Act (Cap. 289) («SFA») ou reconnu en vertu de l'article 287 du SFA, et le Fonds n'est pas autorisé à être proposé au public. Ce matériel et tout autre document émis dans le cadre de l'offre ou de la vente de Parts ne sont pas un prospectus tel que défini dans le SFA et ne seront pas déposés ou enregistrés en tant que prospectus auprès de l'Autorité Monétaire de Singapour. La responsabilité légale en vertu du SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas. Aucune offre ou invitation de souscription ou d'achat des parts, ne peut être faite, ni aucun document ou autre matériel (y compris, mais sans s'y limiter, ce matériel) relatif au Fonds ne peut être diffusé ou distribué, directement ou indirectement, à toute personne à Singapour autre qu'un investisseur institutionnel (tel que défini à l'article 4A du SFA) conformément à l'article 304 du SFA. Lorsqu'une offre est faite à des investisseurs institutionnels conformément à l'article 304 du SFA, certaines restrictions peuvent s'appliquer aux actions acquises dans le cadre d'une telle offre.

Label ISR : Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : - une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), - une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, - une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr
Le Label ISR ne garantit pas la performance financière du fonds.

L'ensemble des codes de transparence, politique de vote et d'engagement actionnarial, ainsi que la politique d'investissement durable sont disponibles sur le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

Classification SFDR : Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a pour objectifs d'orienter les flux de capitaux vers des investissements plus responsables, d'assurer la transparence, la cohérence et la qualité de l'information aux investisseurs et, ainsi, de permettre une comparaison des différents véhicules d'investissement.
Elle s'applique à tous les acteurs des marchés financiers mais aussi aux produits.
3 catégories de produits :
1/ Tous les fonds sont automatiquement classés en article 6, sans objectif de durabilité.
2/ L'article 8 s'applique pour les fonds qui valorisent les caractéristiques ESG.
3/ L'article 9 va plus loin, avec un objectif d'investissement durable et mesurable : les fonds investissent dans une activité qui contribue à un objectif environnemental ou social, comme la réduction des émissions de CO2 ou la lutte contre les inégalités.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

Les notations présentées dans le document peuvent inclure des notations attribuées par des agences de notations externes ainsi que des notations internes établies par la société de gestion sur la base de sa propre méthodologie d'analyse du risque crédit.

Gérant : Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

DÉFINITIONS

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La volatilité est une mesure de la variation de la performance du fonds sur une certaine période. Plus elle est élevée, plus le fonds est volatil, et donc plus le fonds est risqué.

Tracking-error : écart-type des performances relatives du fonds par rapport à son indice. Cette notion permet de vérifier si les variations du fonds sont semblables aux variations de son indice de référence. Une tracking error de zéro signifie que la performance relative du fonds par rapport à son indice est constante.

Ratio de Sharpe : ratio mesurant la performance dont le fonds bénéficie pour chaque point de volatilité pris par rapport à un actif dit sans risque

Max.Drawdown : perte maximale historique qu'aurait subie un investisseur qui aurait investi au plus haut et serait sorti au plus bas

Le recouvrement est la durée nécessaire pour recouvrer la perte maximale (Max. Drawdown).

Sensibilité taux : permet de mesurer le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, du cours d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation de 1% des taux d'intérêt du marché.